

Conseil des ministres – 6 février 2020

ODJ	SYNTHESES
<p>Point 1</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 30 janvier 2020.</p>	<p>Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 30 janvier 2020.</p>
<p>Point 2</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Communication au Parlement bruxellois des décisions du Conseil des Ministres du 30 janvier 2020</p>	<p>Communication au Parlement bruxellois des décisions du Conseil des Ministres du 30 janvier 2020</p>
<p>Point 3</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Plan d'action quinquennal de la cellule « Vie étudiante ».</p>	<p>Sur proposition du Ministre-Président Rudi VERVOORT, la Région de Bruxelles-Capitale se dote d'un plan d'action jusqu'en 2025 pour faciliter la vie étudiante à Bruxelles. Ce plan reprend des mesures concrètes comme la création d'un site internet trilingue pour informer les étudiants, la création un guichet d'accueil des étudiants étrangers et Erasmus ou la facilitation de l'accès aux lieux de blocus.</p>

<p>Point 4</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Représentation de la Région Bruxelles-Capitale au sein de la Conférence inter-ministérielle Droit des femmes</p>	<p>Sur proposition du Ministre-Président Rudi VERVOORT, le Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale procède à la désignation de sa représentation au sein de la Conférence inter-ministérielle Droit des femmes créée dans le sillage du Comité de concertation.</p>
<p>Point 5</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Approbation du ROI de la Commission régionale de développement</p>	<p>Sur proposition du Ministre-Président Rudi VERVOORT, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le règlement d'ordre d'intérieur adopté en séance du 16 janvier 2020 par la Commission régionale de développement</p>
<p>Point 6</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Représentation au sein de l'École Régionale et Intercommunale de Police (ERIP) asbl.</p>	<p>Représentation au sein de l'École Régionale et Intercommunale de Police (ERIP) asbl.</p>
<p>Point 7</p> <p>Cabinet proposant : E.V.</p> <p>Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant désignation des membres du personnel de la STIB qui sont habilités à constater les infractions au Code de la route</p>	<p>Sur proposition de la Ministre Elke VAN DEN BRANDT, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé, une actualisation des listes des noms des membres du personnel de la STIB qui sont habilités à constater les infractions au Code de la route.</p>

<p>Point 8</p> <p>Cabinet proposant : E.V.</p> <p>Arrêté du Gouvernement octroyant une dotation de 44.565.000,00 € à la STIB pour l'évolution de l'offre en 2020.</p>	<p>Sur proposition de la Ministre Elke Van den Brandt, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a décidé d'octroyer une dotation pour l'évolution de l'offre d'un montant de 44.565.000,00 pour l'année 2020 à la STIB.</p>
<p>Point 9</p> <p>Cabinet proposant : A.M.</p> <p>Avant-projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord de coopération portant modification de l'Accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages – 3ème Lecture</p>	<p>Sur proposition du Ministre Alain Maron, le Gouvernement bruxellois a approuvé en troisième et dernière lecture un projet d'ordonnance portant assentiment à l'Accord de coopération portant modification de l'Accord de coopération du 4 novembre 2008 concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages. Cet accord de coopération modificatif permettra principalement d'aligner le cadre légal d'une part à la directive 2008/98/CE relative aux déchets, et d'autre part à la directive 94/62/CE relative aux emballages et aux déchets d'emballages, récemment modifiées.</p>
<p>Point 10</p> <p>Cabinet proposant : A.M.</p> <p>Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant annulation de droits constatés de l'Agence régionale pour la Propreté.</p>	<p>Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant annulation de droits constatés de l'Agence régionale pour la Propreté.</p>
<p>Point 11</p> <p>Cabinet proposant : S.G.</p> <p>Avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale exécutant les articles 69 à 71 de l'Ordonnance du 6 mars 2019 relative au Code Bruxellois de procédure fiscale – Première lecture</p>	<p>Le Gouvernement bruxellois approuve, sur proposition du Ministre Sven GATZ, un avant-projet d'arrêté d'exécution. Le texte concerne les procédures fiscales et plus précisément les modalités d'échange d'information par voie électronique entre Bruxelles Fiscalité et les notaires belges dans le cadre de la notification et de la récupération de certaines dettes fiscales dues aux pouvoirs publics bruxellois.</p>

<p>Point 12</p> <p>Cabinet proposant : S.G.</p> <p>Avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale exécutant les articles 69 à 71 de l'Ordonnance du 6 mars 2019 relative au Code Bruxellois de procédure fiscale en ce qui concerne les personnes visées à l'article 75, alinéa 1er, de la même ordonnance – Première lecture</p>	<p>Le Gouvernement bruxellois approuve, sur proposition du Ministre Sven Gatz, un avant-projet d'arrêté d'exécution. Ce texte concerne les procédures fiscales et plus précisément les modalités d'échange d'information par voie électronique entre Bruxelles Fiscalité et des personnes habilitées à donner l'authenticité aux actes (qui ne sont pas des notaires) et ce dans le cadre de la notification et de la récupération de certaines dettes fiscales dues aux pouvoirs publics bruxellois.</p>
<p>Point 13</p> <p>Cabinet proposant : B.C.</p> <p>Démission honorable de ses fonctions de Directeur général de Monsieur Feuillien Hervé</p>	<p>Sur proposition du Ministre Bernard Clerfayt, Le Gouvernement de Bruxelles-Capitale approuve la démission honorable à titre définitif au 1ier avril 2020 de Monsieur Feuillien Hervé, Directeur général, auprès du Centre d'Informatique pour la Région Bruxelloise.</p>
<p>Point 14</p> <p>Cabinet proposant : B.C.</p> <p>Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale octroyant une dotation de fonctionnement au Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales pour l'année budgétaire 2020.</p>	<p>Sur proposition du Ministre Bernard CLERFAYT, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale octroie une dotation de 54.000 Euros au Fonds Régional Bruxellois de Refinancement des Trésoreries Communales en 2020 en vue de couvrir ses frais de fonctionnement afin de lui permettre de remplir ses missions au profit des pouvoirs locaux bruxellois.</p>
<p>Point 15</p> <p>Cabinet proposant : B.C.</p> <p>Programme triennal d'investissement présenté par la commune de Forest pour le triennat 2019-2021</p>	<p>Sur proposition du Ministre Bernard Clerfayt, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé le programme triennal d'investissement de la commune de Forest pour le triennat 2019-2021. Ce financement de la Région d'environ 915.000 € permettra le réaménagement complet de la voirie améliorant le confort et la sécurité des usagers.</p>

<p>Point 16</p> <p>Cabinet proposant : B.C.</p> <p>Avant-projet d'arrêté relatif à l'organisation de l'audit interne d'Actiris – 1ère lecture</p>	<p>Sur proposition du Ministre Bernard CLERFAYT, le Gouvernement a approuvé, en première lecture, un avant-projet d'arrêté relatif à l'organisation de l'audit interne d'Actiris.</p>
<p>Point 17</p> <p>Cabinet proposant : B.C.</p> <p>Subventions 2020 au Centre Informatique pour la Région Bruxelloise</p>	<p>Sur proposition du Ministre Bernard Clerfayt, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a marqué son accord sur le projet d'arrêté libérant les subventions au Centre d'Informatique pour la Région Bruxelloise. Les budgets alloués visent à financer les frais d'investissement, de personnel, et de fonctionnement, y compris les charges locatives, et la réalisation de ses projets TIC pour l'année 2020.</p>
<p>Point 18</p> <p>Cabinet proposant : B.C.</p> <p>Accord-cadre régional relatif à l'achat de licences SAP dans le cadre de l'utilisation d'applications nouvelles et existantes au sein du SPRB, de la plateforme SAP Régional et d'autres projets SAP au sein des organismes régionaux</p>	<p>Sur proposition du Ministre Bernard Clerfayt, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a marqué son accord sur le projet d'accord-cadre régional relatif à l'achat de licences SAP dans le cadre de l'utilisation d'applications nouvelles et existantes au sein du SPRB, de la plateforme SAP Régional et d'autres projets SAP au sein des organismes régionaux.</p>
<p>Point 19</p> <p>Cabinet proposant : B.C.</p> <p>Proposition de nomination de six administrateurs publics au sein du Conseil d'Administration de la SCRL IRISnet</p>	<p>Sur proposition du Ministre Bernard Clerfayt, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a marqué son accord sur la proposition de nomination de six nouveaux administrateurs publics de la SCRL IRISnet.</p>

<p>Point 20</p> <p>Cabinet proposant : B.T.</p> <p>Note relative au changement de partenaire bruxellois dans le projet européen TRANSFORM (projet H2020-SwafS-2019)</p>	<p>Point reporté.</p>
<p>Point 21</p> <p>Cabinet proposant : P.Sm.</p> <p>Coopération au développement - Signature de l'Accord de partenariat entre la Région de Bruxelles Capitale et la Région de Rabat-Salé-Kénitra.</p>	<p>Sur proposition du Secrétaire d'État Pascal SMET, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a marqué son accord pour la signature en 2020 de la nouvelle convention cadre de poursuite de coopération et de partenariat avec la Région de Rabat-Salé-Kénitra, suite au nouveau découpage territorial marocain de 2015.</p>
<p>Point 22</p> <p>Cabinet proposant : P.Sm.</p> <p>Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 27 septembre 2018 de promotion de Monsieur Tom VAN GYSEGHEM au grade de Colonel du Service d'Incendie et d'Aide médicale urgente de la Région de Bruxelles-Capitale.</p>	<p>Sur la proposition du Secrétaire d'État Pascal SMET, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 27 septembre 2018.</p>

<p>Point 23</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Déménagement de l'accueil des personnes dites « transmigrantes » de Bluestar (Haren) vers un bâtiment sis à Schaerbeek (BeTV)- report du 16/01/2020- report du 22/01/2020- report du 30/01/2020</p>	<p>Le gouvernement prend note du rapport quant à un déménagement de l'accueil organisé par l'asbl Bxl Refugees , vers un bâtiment d'accueil sis à 1030 Schaerbeek (Chaussée de Louvain 658) à titre temporaire</p>
<p>Point 24</p> <p>Cabinet proposant : A.M.</p> <p>Recours au Gouvernement introduit par les sociétés anonymes RAC 1, RAC 2, RAC 4 et FINANCIETOREN contre la décision du Collège d'environnement du 11 février 2019 déclarant recevable mais non fondé leur recours contre le refus tacite découlant de l'absence de décision de Bruxelles Environnement par rapport à leur demande de permis d'environnement visant à exploiter diverses installations classées dans un futur complexe immobilier à aménager sur le site de la Cité Administrative de l'Etat, délimité par la rue Royale, le boulevard du Jardin Botanique, le boulevard Pacheco, la rue de la Banque et la rue de Ligne à Bruxelles- report du 23/01/2020- report du 30/01/2020</p>	<p>Point reporté.</p>

<p>Point 25</p> <p>Cabinet proposant : S.G.</p> <p>Basculement des services du Gouvernement dans la plateforme régionale sap. Rapport relatif au statut général du projet, au nombre d'incidents identifiés et à leur statut (semaine 3)</p>	<p>Basculement des services du Gouvernement dans la plateforme régionale sap. Rapport relatif au statut général du projet, au nombre d'incidents identifiés et à leur statut (semaine 3)</p>
<p>Point 26</p> <p>Cabinet proposant : S.G.</p> <p>Basculement des services du Gouvernement dans la plateforme régionale SAP. Rapport relatif au statut général du projet, au nombre d'incidents identifiés et à leur statut. (semaine 4)</p>	<p>Basculement des services du Gouvernement dans la plateforme régionale SAP. Rapport relatif au statut général du projet, au nombre d'incidents identifiés et à leur statut. (semaine 4)</p>
<p>Point 27</p> <p>Cabinet proposant : N.B.</p> <p>Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la désignation d'un Commissaire du Gouvernement de rôle linguistique néerlandophone auprès du Fonds du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale</p>	<p>Sur proposition de la Secrétaire d'État Nawal Ben Hamou, le Gouvernement bruxellois a désigné Johan BASILIADES, Commissaire du Gouvernement de rôle linguistique néerlandophone auprès du Fonds du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale.</p>

<p>Point 28</p> <p>Cabinet proposant : P.Sm.</p> <p>Recours en annulation auprès du Conseil d'État contre l'Arrêté royal du 8 octobre 2017 déterminant l'implantation des unités de la Protection Civile.</p>	<p>Sur la proposition du Secrétaire d'État Pascal Smet, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale décide d'introduire un dernier mémoire avec demande de poursuite concernant le recours en annulation introduit contre l'Arrêté royal du 8 octobre 2017 déterminant l'implantation des unités de la Protection Civile.</p>
<p>Point 29</p> <p>Cabinet proposant : P.Sm.</p> <p>Recours au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schaerbeek de refuser le permis d'urbanisme tendant à, dans un immeuble de 2 logements et un commerce, régulariser le changement d'utilisation du commerce vers un centre de paris sportifs, le placement d'enseignes, et mettre en conformité la construction d'une annexe sur la totalité de la cour, rue Josaphat.</p>	<p>Sur proposition du Secrétaire d'État Pascal SMET, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le projet d'arrêté déclarant recevable mais non fondé le recours auprès du Gouvernement contre la décision du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schaerbeek de refuser le permis d'urbanisme tendant à, dans un immeuble de 2 logements et un commerce, régulariser le changement d'utilisation du commerce vers un centre de paris sportifs, le placement d'enseignes, et mettre en conformité la construction d'une annexe sur la totalité de la cour, rue Josaphat.</p>